

Polycopié de cours



Sommaire

Présentation du cours
Introduction
Contact des langues
Le bilinguisme
L'alternance codique
Emprunt et interférence
La diglossie
Langues véhiculaires/langues vernaculaires
Normes et usages
Attitudes et comportements
L'insécurité linguistique et l'hypercorrection
Les enquêtes de Labov
La psycholinguistique
Définition de la psycholinguistique
Les pathologies du langage
Les troubles de la parole
Les troubles du langage écrit et scolaire

Bibliographie
Annexes

Présentation du cours :

Le présent cours est destiné aux étudiants de 3^{ème} année LMD. Après avoir acquis, durant la 1^{ère} et la 2^{ème} année LMD, des connaissances de base concernant la linguistique d'une manière générale ainsi que l'évolution de cette discipline à travers l'étude des différents courants et théories de la linguistique, les étudiants sont invités à approfondir leurs connaissances en la matière à travers l'exploration de deux champs d'étude principaux à savoir : la sociolinguistique et la psycholinguistique. Chacune des deux disciplines est étudiée durant tout un semestre.

Le premier semestre de l'année est consacré à l'étude de la sociolinguistique. A l'issue de ce premier semestre, les étudiants vont être capable de :

- 1- s'initier aux concepts de base de la sociolinguistique ;
- 2- se familiariser avec la terminologie de la spécialité ;
- 3- appliquer les connaissances acquises sur des mini-corpus

Le deuxième semestre de l'année est consacré à l'étude de la psycholinguistique. A l'issue de ce deuxième semestre, les étudiants vont être capable de :

- 1- s'initier aux concepts de base de la psycholinguistique ;
- 2- se familiariser avec la terminologie de la spécialité ;
- 3- appliquer les connaissances acquises sur des mini-corpus

L'enseignement de ce module est dispensé en deux parties :

- a) Des séances de cours magistraux durant lesquelles l'enseignant présente les concepts et les théories ;
- b) Des séances de travaux dirigés qui suivent les cours magistraux et durant lesquelles l'enseignant propose des applications pratiques afin de permettre aux étudiants de consolider leurs acquis théoriques.

L'évaluation des connaissances est basée sur deux modes :

- 1) Un examen sur table réalisé à la fin du semestre ;
- 2) Un contrôle continu basé sur l'ensemble des travaux réalisés durant le semestre pendant les séances de TD. Ces travaux sont réalisés sous forme de : Travail de groupe, travail individuel, devoir à la maison et exposés (travaux de recherche)

Introduction

De Saussure à Labov, la naissance de la sociolinguistique :

La sociolinguistique est une discipline qui a émergé aux Etats-Unis dans les années 60. Elle s'intéresse aux relations entre la société et la langue ou le langage, autrement dit, elle s'intéresse aux pratiques langagières d'un individu et leurs liens avec certaines données sociales de plusieurs ordres. Ainsi, cette discipline étudie le rapport entre le choix d'un code ou d'un style de parole par un individu et le type de situation de communication dans laquelle il se trouve.

Pour le *Dictionnaire Universel Francophone* : « la sociolinguistique étudie l'influence des facteurs sociaux sur le comportement linguistique. D'une part, un même individu parle différemment dans des contextes sociaux différents, d'autre part, sa façon de parler et son répertoire linguistique révèlent son origine sociale, nationale, régionale, religieuse, etc. ».

A partir de son langage et des indices que porte ce dernier, la sociolinguistique peut déduire l'origine, le niveau social, voire même les croyances d'un individu. Cette discipline cherche à mettre en rapport les structures sociales avec les variétés qui coexistent au sein d'une même communauté linguistique.

Pour le *Dictionnaire de linguistique* : « la sociolinguistique est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l'ethnolinguistique, de la sociologie du langage, de la géographie linguistique, et de la dialectologie ».

La sociolinguistique se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d'établir une relation de cause à effet.

William Labov, un linguiste américain (né en 1927), est considéré comme l'un des fondateurs de la sociolinguistique, pourtant, il n'est pas partisan de cette appellation, pour lui, toutes les dimensions de ses travaux s'insèrent sous l'angle de la linguistique.

A travers sa conception de la langue, qui représente pour lui un « système hétérogène » caractérisé par la variabilité, Labov remet en cause « les postulats d'homogénéité structurale et d'autonomie des systèmes linguistiques par rapport aux déterminations sociales, qui caractérisent la linguistique, et l'isolationnisme du linguiste de bureau, qui, travaillant à l'aide d'un ou deux informateurs ou à partir de ses propres intuitions, produit simultanément les données et la théorie d'une langue abstraite de tout contexte social. »

Ainsi, pour ce linguiste, il est impossible d'imaginer « une théorie ou une pratique linguistiques fructueuses qui ne seraient pas sociales », ces dernières doivent être étudiées, selon lui, dans une démarche expérimentale où l'enquête sur terrain constitue un paramètre principal et doit lui permettre d'« accrocher dans les données du langage quotidien aussi directement et d'aussi près que possible ».

Cette nouvelle méthodologie qui s'appuie sur l'observation directe des interactions sociales pour en déduire l'incidence sur la structure de la langue, avec la diversité de ses réflexions ont fait de William Labov le principal fondateur de la sociolinguistique.

A partir de ce qui précède, nous pouvons considérer donc que l'émergence de la sociolinguistique comme discipline à part entière s'est produite sur la base des critiques des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique structurale de Ferdinand de Saussure.

Linguistique	Sociolinguistique
☐ Décrit la langue comme un système autonome ☐ S'intéresse principalement à la description du système, au développement dit interne	☐ Considère la langue comme une production/ un acte social ☐ s'intéresse principalement à l'interaction entre la société (au sens large) et les productions linguistiques : études des politiques linguistiques, des rapports langues/identités, des rapports sociaux à travers l'étude des normes, l'étude de la variation, les facteurs sociaux expliquant cette variation (géographique, ethnique, sociale, etc.).

Le contact des langues

1. Introduction :

Le phénomène de contact des langues est un phénomène universel. Chaque individu est confronté, de près ou de loin, à des situations où deux ou plusieurs langues sont en présence. Pour Louis-Jean Calvet, les êtres humains sont « *confrontés aux langues. Où qu'ils soient, quelle que soit la première langue qu'ils ont entendue ou apprise, ils en rencontrent d'autres tous les jours, les comprennent ou ne les comprennent pas, les reconnaissent ou ne les reconnaissent pas, les aiment ou ne les aiment pas, sont dominés par elles ou les dominent : le monde est plurilingue, c'est un fait* ». ¹

Ce phénomène représente donc chez un individu « *l'évènement concret qui provoque le bilinguisme ou en pose des problèmes* » ².

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine du contact des langues, certaines sont d'ordre géographique ou historique les autres sont d'ordre individuel ou sociétal. Nous citons à titre d'exemple :

- 1- **Le voisinage des communautés linguistiques** (exemple : les pays frontaliers) : aux limites de deux communautés linguistiques, les individus peuvent être amenés à circuler et à employer ainsi tantôt leur langue maternelle, tantôt celle de la communauté voisine.
- 2- **Les déplacements des individus** pour des raisons quelconques (professionnelles, études, immigration, commerce, etc.) : un individu se déplaçant pour des raisons professionnelles est amené à utiliser à un certain moment une langue autre que la sienne.
- 3- **Les colonisations et les guerres.**

¹ CALVET Louis-Jean, 1999, La guerre des langues, Paris, HACHETTE Littérature, P.43.

² DUBOIS Jean & Al., 2013, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris., P.115.

4- **La religion,**

5- **Le commerce :** Les échanges commerciaux ont toujours suscité des besoins communicatifs. Ainsi, lorsque les gens se déplacent dans d'autres régions où les transactions se font dans une autre langue, il en ressort un degré de bilinguisme.

6- **Prestige attribué à une culture ou à un groupe linguistique :** Le prestige attribué à une civilisation quelconque amène un certain nombre de gens à vouloir connaître la culture de cette civilisation sous ses différentes formes. Il en résulte un contact interlinguistique. Généralement, lorsqu'un pays jouit d'une influence économique, sa langue a de fortes chances de dominer.

7- **Moyens de diffusion:** L'écriture, la publication et la radiodiffusion sont des facteurs non négligeables favorisant le contact et la propagation des langues. La radio et la télévision sont à leur tour des moyens de diffusion permettant de mettre en valeur l'expansion des langues surtout à l'aide des techniques de radiodiffusion à longue distance et des télécommunications par satellite.

Pour Hamers : « Le contact des langues inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu »³. À partir de cette définition, nous pouvons déduire que le phénomène proprement dit ne représente pas le simple fait de la coexistence de deux langues dans une situation donnée, mais c'est plutôt l'influence de cette situation sur le comportement des locuteurs qui est perçue comme phénomène. C'est pour cette raison qu'on considère que le contact des langues est au cœur du changement et de la variation linguistique sur les plans diachronique et diatopique.

³ Hamers cité par Moreau in MOREAU Marie Louise, 1997, *Sociolinguistique*, Bruxelles, Mardaga, P.94.

Celui qui s'intéresse à cette question, ne peut pas négliger l'apport du linguiste américain Uriel Weinreich qui demeure le premier chercheur à avoir évoqué le concept de « contact des langues » dans son ouvrage « Languages in Contact: Findings and Problems (1953). Pour lui, ce concept est opposé à celui de « bilinguisme ». Le premier est observable chez l'individu (c'est l'individu qui utilise les différents codes), alors que le deuxième est une caractéristique de la société (les différents codes sont présents dans la société).

Selon la façon par laquelle le contact se présente au sein d'une communauté linguistique, il donne naissance à d'autres phénomènes étroitement liés à ce dernier, notamment : le bilinguisme, la diglossie et l'alternance codique.

Le bilinguisme

Le bilinguisme est un phénomène qu'on peut rencontrer partout dans le monde, il représente l'une des principales conséquences du contact des langues.

Si nous effectuons une simple recherche, nous allons rapidement remarquer que le nombre de langues pratiquées dans le monde (7000 environ) dépasse de loin le nombre de pays existants et par conséquent le nombre de langues officiellement reconnues. Cette réalité nous mène à conclure que les phénomènes du bilinguisme et du plurilinguisme représentent la norme et non l'exception.

Celui qui s'intéresse aux questions du bilinguisme/plurilinguisme peut rencontrer une multitude de définitions qui renvoient chacune à une variété originale de la situation de communication. En effet, c'est la situation de communication qui impose au sujet parlant l'utilisation de deux ou de plusieurs langues lors d'un échange verbal.

D'une manière générale, le bilinguisme/plurilinguisme désigne la maîtrise de deux ou de plusieurs langues ou variétés de langue, autrement dit, un individu bilingue/plurilingue doit être capable de s'exprimer aisément dans deux ou plusieurs langues différentes et dans des situations de communication différentes abordant des sujets différents.

Claude Hagège (2006) définit le bilinguisme de la façon suivante :

« Être vraiment bilingue implique que l'on sache parler, comprendre, lire et écrire dans deux langues avec la même aisance »⁴

⁴ HAGEGE Claude, 2006, Combat pour le français, au nom de la diversité des langues et des cultures. Paris, Odile Jacob.

Cette définition nous mène à comprendre qu'un individu ne peut être bilingue que lorsqu'il dispose de connaissances égales des langues qu'il alterne dans ses échanges verbaux, en d'autres mots, dans les échanges où le locuteur utilise des segments appartenant à une autre langue dont la maîtrise est très restreinte (par imitation par exemple ou par connaissance limitée aux segments utilisés) il ne peut y avoir de communication bilingue.

Certains linguistes évoquent la notion de dominance. Selon ce point de vue, il existe nécessairement un déséquilibre de connaissances entre les deux langues chez le sujet bilingue. La langue maternelle n'est pas forcément la langue dominante chez le bilingue, c'est la langue dans laquelle il montre une plus grande fluidité et une meilleure facilité d'expression qui est considérée comme langue dominante.

Les types de bilinguisme :

Selon l'âge :

- 1) **Le bilinguisme précoce** est le plus souvent relatif à l'acquisition simultanée ou successive des langues en milieu naturel pendant l'enfance et avant la l'âge de la scolarisation. Il peut également être relatif à l'apprentissage en milieu scolaire.

a- L'acquisition simultanée : l'acquisition de deux langues ou plus ensemble et en même temps par jeune enfant (dès sa naissance), ce dernier acquiert donc deux ou plusieurs langues. Par exemple les enfants qui sont nés d'une famille où les parents sont linguistiquement mixtes et pratiquent la stratégie « une personne – une langue ».

b- L'acquisition successive : consiste à apprendre une deuxième langue ou plus quelques temps après la première langue, et ce pendant la période d'acquisition du langage. Ces deux types peuvent coexister au sein d'une fratrie

2) **Le bilinguisme tardif**, est relatif à l'acquisition d'une langue en milieu naturel, c'est le cas des séjours linguistiques à l'adolescence, l'apprentissage à l'âge adulte au contact des paires lors d'une expatriation. Il peut aussi être relatif à l'apprentissage des langues en milieu scolaire ou en milieu institutionnel : enseignement supérieur, cours de langues en entreprise, en école privé par exemple.

Selon le processus cognitif :

Bilinguisme composé : *Le bilingue composé est celui qui possède deux étiquettes linguistiques pour une seule représentation cognitive*

Bilinguisme coordonné : *le bilingue coordonné des équivalents de traduction correspondent à des unités cognitives légèrement différentes*

Un enfant serait un bilingue composé s'il a appris les deux langues très jeune et dans le même contexte ; alors qu'il serait de type coordonné s'il a appris la deuxième langue dans un contexte différent de celui de l'apprentissage de la première langue.

□ **Georges MOUNIN** : « *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues* », « *également coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue.* ».

□ **BLOOMFIELD** : « *la possession d'une compétence de locuteur natif dans deux langues* ».

□ **MACKEY** : « Nous définirons le bilinguisme comme l'usage alterné de deux ou plusieurs langues par le même individu ».

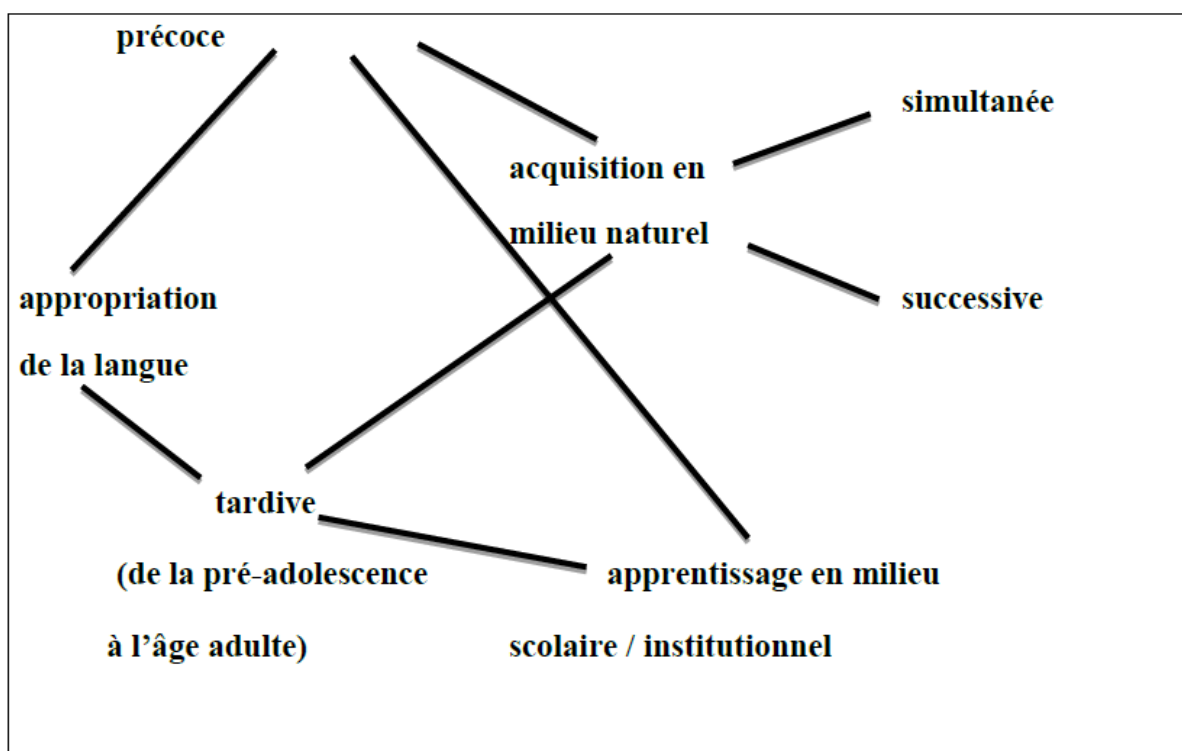


Figure 1 : Modalités d'acquisition des langues, schéma adapté de G. LÜDI et B. PY

Application N°02 :

Proposez une définition personnelle du bilinguisme à partir de la lecture du tableau suivant :

Les définitions du bilinguisme individuel selon Marisa Cavalli :

Critères	Définitions de bilinguisme		
Maîtrise de deux considérée de façon globale	équilibré / équilinguisme	vs	dominant
	<i>niveaux des compétences équivalentes</i>		<i>Niveaux des compétences asymétriques</i>
	maximal	vs	minimal
	<i>maîtrise quasi native de deux langues</i>		<i>maîtrise de quelques mots et phrases dans une L2</i>
	semilinguisme		
	<i>insuffisante des deux langues</i>		
Maîtrise dans des compétences particulières	actif ou symétrique	vs	passif ou réceptif ou d'intellection ou asymétrique
	compétences effectives de production et de réception		maîtrise d'une langue au seul niveau de la compréhension
Maîtrise dans des domaines particuliers	technique		
	connaissance limitée à des usages spécialisés		
	fonctionnel		
	capacité d'utiliser deux langues avec ou sans une pleine aisance dans l'exercice d'une fonction, d'un métier défini, dans des tâches bien précises		
Variation de la maîtrise dans le temps liée à la pratique de la langue	récessif		
	diminution de la compétence de réception et/ou de production dans une langue faute d'utilisation		
	latent (dormant)		

	maîtrise qui ne se manifeste pas faute d'occasion pour le faire, mais qui reste potentiellement présente		
Nature et statuts des langues du répertoire	horizontal maîtrise dans deux langues distinctes qui jouissent d'un statut semblable ou identique	vs	vertical maîtrise dans une langue standard et dans une langue ou un dialecte distinct(e) mais apparenté(e) diagonal maîtrise dans une langue non-standard ou un dialecte et une langue standard non apparentée
Lien avec les processus cognitifs de l'individu (représentation de la réalité et organisation de l'information)	composé les éléments des deux systèmes linguistiques font référence à une unique représentation cognitive, à une seule unité sémantique (dans ce cas, généralement, les deux langues ont été acquises dans un contexte commun)	vs	coordonnée les termes équivalents dans les deux langues font référence à des unités sémantiques distinctes, à deux représentations cognitives différentes (dans ce cas, généralement, les deux langues ont été acquises dans les contextes différents)
Influence exercée par l'appropriation de la L2 sur la L1 (au niveau de la valorisation socioculturelle et du développement cognitif global)	Positif ou additif l'appropriation d'une deuxième langue est valorisée et représente un enrichissement pour la première langue et pour le développement cognitif global de l'individu	vs	Négatif ou soustractif l'appropriation de la deuxième langue se fait au détriment de la première, quand celle-ci est dévalorisée aux yeux du locuteur
Milieu et modalités de l'appropriation	Naturel ou primaire L'appropriation s'est faite en milieu naturel (famille, rue), « sur le tas » sans entraînement spécifique	vs	scolaire ou secondaire l'appropriation de la L2 s'est faite en milieu scolaire à travers l'instruction
Moment de	simultané ou précoce ou	vs	successif ou consécutif ou tardif ou

l'appropriation	d'enfance ou enfantin l'appropriation des deux langues réalisée en même temps que le développement général de l'enfant		d'adolescence / de l'âge adulte l'appropriation de la deuxième langue s'est réalisée après l'appropriation de la première
Appartenance et identité culturelle	biculturel double appartenance culturelle et identité biculturelle	vs	monoculturel allégeance à et identité culturelle en une seule langue, généralement L1

Application N°03 :

Faites la synthèse des définitions suivantes :

(Dictionnaire de linguistique Larousse, 2002)

1. D'une manière générale, le bilinguisme est la situation linguistique dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes. C'est le cas le plus courant du plurilinguisme.

2. Dans les pays où vivent ensemble des communautés de langues différentes, le bilinguisme est l'ensemble des problèmes linguistiques, psychologiques et sociaux qui se posent aux locuteurs conduits à utiliser, dans une partie de leurs communications, une langue ou un parler qui n'est pas accepté à l'extérieur, et, dans une autre partie, la langue officielle ou la langue communément acceptée. C'est notamment le cas des familles ou des groupes d'émigrés insuffisamment intégrés à leur patrie d'adoption et qui continuent à utiliser dans les relations intérieures au groupe qu'ils constituent la langue de leur pays d'origine. C'est le cas de certaines communautés juives un peu partout dans le monde, des travailleurs africains en France, des Portoricains aux États-Unis, etc.

3. Dans les pays où un dialecte a été institutionnalisé comme langue au détriment des autres parlers (français dans la partie nord de la France, par exemple) ou aux dépens de langues de même origine (français en pays occitan), ou en recouvrant des langues d'autres familles linguistiques, le bilinguisme est la situation de la plupart des habitants qui pratiquent plus ou moins, dans la vie quotidienne, le parler indigène, mais dans beaucoup d'autres cas la langue officielle. Ce type de bilinguisme est le plus répandu, et la grande majorité des êtres humains est en ce sens plus ou moins bilingue. Dans ce sens on préfère parler de diglossie (v. ce mot), ce qui donne lieu à la problématique des conflits linguistiques.

4. Dans le cas de déplacement massif de populations ou de « contacts de langues » à des frontières politiques ou linguistiques, le bilinguisme est la situation dans laquelle chacune des communautés (parfois l'une seulement), tout en donnant à sa propre

langue un caractère officiel, est conduite à pratiquer assez couramment la langue de l'autre communauté : en Gaule, après les grandes invasions, il y a eu pendant un temps assez long un état de bilinguisme (gaulois/latin).

5. Dans certains États comme la Belgique, le bilinguisme est l'ensemble des dispositions officielles qui assurent ou tendent à assurer à chacune des langues parlées dans le pays un statut officiel. On parle de même de bilinguisme pour caractériser la situation existant dans chacune des régions des États multinationaux plurilingues où la langue de l'union et la langue locale ont un statut officiel. Ainsi, l'ancienne Union soviétique était un État plurilingue ; la langue de l'Union était le russe ; les langues des nationalités étaient le russe, l'ukrainien, le biélorusse, l'estonien, le lituanien, le letton et de nombreuses autres langues : la situation de l'Ukraine était caractérisée par un bilinguisme d'État russo-ukrainien.

6. Le bilinguisme est un mouvement par lequel on essaie de généraliser, par des mesures officielles et par l'enseignement, l'usage courant d'une langue étrangère en plus de la langue maternelle. Le bilinguisme est dans ce cas un mouvement politique fondé sur une idéologie selon laquelle l'apprentissage d'une langue étrangère dans des conditions définies doit permettre de donner aux individus des comportements et des manières de penser nouveaux et faire ainsi disparaître les oppositions nationales et les guerres.

7. Sur le plan individuel, le bilinguisme est l'aptitude à s'exprimer facilement et correctement dans une langue étrangère apprise spécialement.

L'alternance codique

Lorsqu'un individu est confronté à deux langues qu'il utilise tour à tour, il arrive qu'elles se mélangent dans son discours et qu'il produise des énoncés «bilingues». Il s'agit ici de collage, du passage en un point du discours d'une langue à l'autre, que l'on appelle *mélange de langues* (sur l'anglais *code mixing*) ou *alternance codique* (sur l'anglais *code switching*), selon que le changement de langue se produit dans le cours d'une même phrase ou d'une phrase à l'autre.

La notion d'alternance codique ou alternance des langues est issue des études sur le bilinguisme et le contact des langues. Elle peut se définir selon J. Gumperz comme : « *la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents* ».

On appelle ainsi *alternance de langues* la stratégie de communication par laquelle un individu ou une communauté utilise dans le même échange ou le même énoncé deux variétés nettement distinctes ou deux langues différentes alors que le ou les interlocuteur(s) sont expert(s) dans les deux langues ou dans les deux variétés (alternance de compétence) ou ne le sont pas (alternance d'incompétence). On parle aussi à ce sujet d'alternance de codes ou de *code switching*. Par l'alternance de compétence, le bilingue se met en représentation comme apte à utiliser les deux codes. L'alternance d'incompétence au contraire est un expédient destiné à compenser une carence.

La typologie de l'alternance codique :

Dans une perspective linguistique, Shana Poplack (1980) distingue trois types d'alternance codique :

a) L'alternance interphrastique : (entre les phrases)

Ce type d'alternance se produit entre deux phrases ou deux segments longs où les énoncés sont juxtaposés à l'intérieur des productions d'un même locuteur. « Dans ce type d'alternance codique le locuteur cherche une facilité ou une fluidité dans les échanges ». L'alternance interphrastique se caractérise par une certaine indépendance syntaxique des éléments dans les deux langues alternées. Elle prend donc la forme de deux phrases qui se suivent, chacune de ces phrases appartient à un code différent.

b) L'alternance intraphrastique :

Ce type renvoie à l'alternance réalisée au sein d'une même phrase. Cela signifie que des structures syntaxiques appartenant aux langues alternées coexistent à l'intérieur d'un même segment. Cette caractéristique nous mène à comprendre que l'alternance intraphrastique ne peut être réalisée que par des locuteurs ayant une bonne compétence bilingue. L'alternance peut affecter également des mots (par exemple un préfixe ou un suffixe de l'arabe dialectal lié à un lexème du français).

c) L'alternance extraphrastique :

Comme son nom l'indique, l'alternance codique extraphrastique est attestée à l'extérieur de la phrase monolingue. Il s'agit de l'insertion d'expressions idiomatiques ou figées pendant l'échange. Le locuteur recourt souvent dans une interaction verbale à l'utilisation d'un proverbe, par exemple, appartenant à sa langue maternelle. Ce type d'alternance est généralement réalisé sans affecter la syntaxe de la phrase. Pour certains linguistes, l'introduction de ce genre d'expressions qui peut être un lapsus non intentionnel est considérée comme un élément pouvant servir à identifier si un locuteur est bilingue. L'alternance extraphrastique est parfois indissociable de l'alternance interphrastique, dans les

cas où les expressions idiomatiques ou les proverbes sont considérés comme des fragments du discours.

Les fonctions de l'alternance codique :

L'interjection :

Certaines structures comme les formules d'invocation à Dieu et les formules de serment servent à marquer une interjection. Leur emploi comme termes exclamatifs ponctue le discours et accentue la force expressive de même qu'elles ont une valeur emblématique. A côté de ces formules il y a également des mots de transition qui fonctionnent comme des particules énonciatives qui contribuent à la construction du discours comme : (*bessah* !) « ah oui ! », (*yih* !) « oui ! », voilà, etc.

La modalisation d'un message :

L'alternance codique sert ici à qualifier le message précédemment transmis, à le préciser dans une L1 par le biais d'un deuxième message énoncé en L2, elle « *Consiste à modaliser des constructions telles que phrase et complément du verbe, ou prédicats suivant un copule (verbe être par ex.)* » (Gumperz, 1989 : 78). Ainsi, elle traduit une prise de position d'un locuteur sur l'importance relative des informations qu'il transmet dans son message.

La citation :

Cette fonction indique que le locuteur change son langage pour répéter ce que quelqu'un a déjà dit, ce qui lui permet de se détacher et de se distancer du contenu de cette citation. Elle peut être représentée par la citation directe ou par le discours indirect.

La réitération :

Le locuteur réitère son idée pour plusieurs raisons possibles : soit pour demander une explication, soit pour solliciter une approbation ou bien manifester une incompetence au niveau de la formulation des idées, ce qui expliquerait le

double emploi du même énoncé en deux langues : *« il est fréquent qu'un message exprimé d'abord dans un code soit répété dans un autre, soit littéralement, soit sous une forme quelque peu modifiée. Dans certains cas, ces répétitions peuvent servir à clarifier ce qu'on dit, mais souvent elles ne servent qu'à amplifier ou faire ressortir un message »* (Gumperz, 1989 : 77).

La personnalisation du message :

La personnalisation est une fonction un peu difficile à cerner et à préciser en termes descriptifs. Il s'agit de distinguer la différence entre les deux codes due à des éléments tels que : *« la distinction entre parler de l'action et parler en tant qu'action, le degré dans lequel le locuteur est impliqué dans un message ou lui est étranger, la mesure dans laquelle une affirmation reflète l'opinion personnelle ou les connaissances, se réfère à des cas spécifiques ou possède l'autorité d'un fait généralement admis »* (Gumperz, 1989 : 79).

La désignation d'un locuteur :

La désignation d'un locuteur au moyen de l'alternance codique suppose que tout changement de la langue est un jeu sur le déictique, une fonction de pointage : *« l'alternance sert à adresser le message à l'un parmi plusieurs interlocuteurs possibles »* (Gumperz, 1989 : 75). Cela suppose que le locuteur a un rôle de dirigeant en distribuant la parole, permettant ainsi d'exclure les autres interlocuteurs et d'établir un contact plus direct avec cette personne.

Emprunts et interférences

1- Les emprunts :

L'emprunt est un phénomène de contact des langues. La coexistence de deux langues ou de deux communautés linguistiques différentes favorise des échanges culturels et linguistiques et donne comme résultat des « emprunts réciproques ». Le fait que toutes les langues du monde soient en situation de contact de langues est une évidence, cela nous permettra de confirmer qu'aucune langue ne peut échapper au phénomène de l'emprunt.

Ce phénomène ne doit pas être jugé négativement, bien au contraire, il constitue un moyen d'enrichissement des langues d'autant plus qu'il permet de désigner des réalités spécifiques que la langue emprunteuse ne peut pas exprimer.

Le dictionnaire de linguistique définit l'emprunt comme :

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. »

D'après cette définition, on peut déduire que le phénomène de l'emprunt implique la présence d'une langue « emprunteuse » et d'une langue « empruntée ». La langue empruntée est donc la langue d'origine du mot, la langue emprunteuse est la langue d'accueil. Le système linguistique de la langue emprunteuse n'étant pas le même que celui de la langue d'origine, les linguistes s'accordent à confirmer dans ce cas que la langue emprunteuse est dans une situation d'instabilité.

Même si elles sont généralisées depuis longtemps dans l'usage, les formes empruntées demeurent des emprunts, étant donné leur origine. Ainsi, *scout*,

football, hockey, etc., ne sont pas des mots d'origine française, mais bien des mots anglais empruntés qui font maintenant partie du lexique du français.

L'emprunt lexical :

L'emprunt lexical porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme. Cette caractéristique le différencie de l'emprunt syntaxique et de l'emprunt phonétique. C'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux. On distingue quatre principaux types d'emprunts lexicaux :

1. L'**emprunt intégral**, qui est un emprunt de la forme et du sens, sans adaptation ou avec une adaptation graphique ou phonologique minimale.

Exemples : *staff, shopping, lobby*.

2. L'**emprunt hybride**, qui est un emprunt de sens, mais dont la forme est partiellement empruntée.

Exemples : *dopage, focuser*.

3. Le **faux emprunt**, qui a l'apparence d'un emprunt intégral et qui est constitué d'éléments formels empruntés, mais sans qu'aucune unité lexicale (forme et sens) ne soit attestée dans la langue prêteuse.

Exemples : *Tennisman* (pour *tennisplayer*) pour nommer le joueur de tennis. *Relooker*, utilisé au sens de « donner une nouvelle apparence », est un terme créé *Brushing* est également une création française lorsqu'il est utilisé dans le sens de « séchage à la brosse ». L'équivalent anglais est *blow-drying*.

4. Le **calque** qui comprend :

- le **calque morphologique**, qui intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction, souvent littérale, de termes, de mots composés. Exemples : **supermarché** (*supermarket*).

- le **calque sémantique**, qui associe (toujours par traduction) un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse.

Exemples : Chaîne (queue).

- le **calque phraséologique** (appelé aussi **calque idiomatique**), qui intègre un sens étranger par la traduction d'expressions figurées et de locutions figées. Exemples : *voyager léger/to travel light*, *ce n'est pas ma tasse de thé/it's not my cup of tea*, *contre la montre/against the watch*, *Si Dieu le veut*.

2- Les interférences :

Les concepts d'interférence et de transfert dérivent de recherches effectuées en analyse contrastive, qui étaient particulièrement à la mode dans la seconde moitié du siècle précédent.

D'un point de vue linguistique, l'interférence se définit comme un accident du bilinguisme entraîné par le contact entre les langues. Pour le dictionnaire de linguistique : « il y a interférence quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique de la langue B. L'emprunt et le calque sont souvent dus à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou intégrés dans la langue A » (*Dictionnaire de linguistique*, 2002).

D'un point de vue pédagogique, l'interférence est un type particulier de fautes que commet l'élève qui apprend une langue étrangère, sous l'effet des habitudes ou des structures de la langue maternelle. On parle à ce propos de « déviation », de « glissement », de « transfert », de « parasites ». L'interférence qui est l'introduction d'un élément E de la langue maternelle (L1) dans la langue étrangère (L2), ne se produit pas arbitrairement. Il y a interférence lorsqu'il y a analogie entre un élément de L2 avec un élément correspondant de L1 qui entraîne un glissement vers L1.

Les types d'interférences :

1. L'interférence phonétique : elle concerne la transposition d'un trait phonétique de L1 sur L2.

Exemple : Il utilise une brosse (interférence phonétique de l'arabe qui ne possède pas le [u]).

2. L'interférence morphosyntaxique (grammaticale) : l'apprenant use du même trait grammatical de sa langue maternelle en calquant toutes les règles s'y référant, tels que le genre et le nombre.

Exemple : La bouton de ma veste (bouton est féminin en kabyle).

3. L'interférence syntaxique : elle concerne l'ordre des éléments dans la phrase, le dédoublement du sujet, l'emploi transitif ou intransitif de certains verbes, l'emploi fautif des prépositions...

Exemples : ordre = il apprend à son frère à lire

Dédoublement = le cahier que je l'ai acheté

4. L'interférence lexicale : elle concerne l'emploi fautif de mots. Il s'agit de traduction littérale de mots véhiculant un sens et un référent unique dans la langue maternelle, alors que dans la langue-cible le référent possède plusieurs dénominations.

Exemples : cheveux, poils, cils, en français, renvoient à poils en arabe.

Montre, pendule, horloge, en français, renvoient à montre en arabe.

5. L'interférence sémantique : elle concerne l'emploi de mots dont le sens ne correspond pas ou n'existe pas en langue étrangère. Il s'agit aussi de traduction littérale (lexicosémantique).

Exemples : Faire une opération = subir une opération

Faire un accident = avoir un accident

Je te dois de l'argent = tu me dois de l'argent

La diglossie

La diglossie est un concept qui relève du domaine de la sociolinguistique. À l'origine, le terme diglossie a été synonyme de bilinguisme avant d'être utilisé par le linguiste américain Charles Ferguson en 1959 en lui donnant la définition suivante :

« La diglossie est une situation langagière relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes de base de la langue (qui peuvent inclure une forme standard ou des standards régionaux), il existe une variété superposée, très divergente, hautement codifiée (et souvent grammaticalement plus complexe), véhicule d'une littérature écrite vaste et respectée, soit à une époque antérieure soit dans une autre communauté linguistique. Cette variété est apprise essentiellement par l'enseignement et est utilisée pour la plupart des fonctions écrites et des fonctions orales à caractère formel, mais n'est pratiquée par aucun groupe de la communauté pour la conversation ordinaire. »⁵

À partir de cette définition, nous pouvons déduire que la diglossie désigne chez Ferguson la présence de deux variétés d'une langue :

- 1) La variété haute « H » (High en anglais, appelée aussi langue superposée), elle est valorisée et utilisée dans la littérature, les discours, à l'université, etc. Cette variété est fréquemment enseignée à l'école. Toutefois, cette variété reste pratiquée par une minorité au sein de la société. Dans le cas de l'Algérie, l'arabe standard représente la variété haute.
- 2) La variété basse « L » (Low en anglais), elle est parlée par le plus grand nombre d'individus, elle est utilisée dans les conversations familiales, utilisée généralement uniquement à l'oral. C'est la langue que le locuteur

⁵ FERGUSON Charles, 1959, "Diglossia", *Word*, Vol. 15, p245.

acquiert naturellement comme première langue. L'arabe dialectal en Algérie est considéré comme variété basse de la langue arabe.

Pour Ferguson, il existe un nombre de critères permettant la détection d'une situation diglossique ainsi que la distinction de la variété haute H de la variété basse L. Il propose des critères linguistiques et d'autres sociolinguistiques :

1.1. Les critères linguistiques :

1.1.1. Le lexique :

Étant donné que les variétés H et L sont utilisées au sein de la même société, mais dans des situations différentes, cela implique le fait que la variété haute et la variété basse ne peuvent pas se partager le même répertoire lexical. Chacune des variétés se distingue alors par une partie du lexique qu'on ne peut pas trouver dans l'autre variété. Cela donne lieu à la naissance de ce que Ferguson appelle « des vides lexicaux ».

1.1.2. La grammaire :

Pour Ferguson, la variété haute H se caractérise par une grammaire beaucoup plus complexe par rapport à celle de la variété basse L. C'est à partir de cette complexité que la variété H tire sa valorisation. Le fait d'avoir une grammaire complexe est synonyme d'une langue riche et prestigieuse.

1.1.3. La phonologie :

Pour Ferguson, toutes les langues ayant un rapport diglossique sont généralement proches phonologiquement. Toutefois, il est remarquable que la phonologie de la variété basse est plus simple que celle de la variété haute.

1.2. Les critères sociolinguistiques :

Certains critères d'ordre sociolinguistique permettent facilement la distinction entre les variétés H et L tels que :

1.2.1. Le domaine d'usage (situation de communication) :

Les deux variétés sont utilisées dans des situations de communication différentes. À titre d'exemple, Ferguson propose une liste de situations de communication en attribuant à chacune la variété appropriée.

1.2.2. L'héritage littéraire :

L'héritage littéraire peut également influencer les rapports diglossiques. Pour Ferguson, c'est la variété H qui dispose du plus grand nombre d'écrits littéraires.

1.2.3. L'acquisition :

La variété haute est la variété enseignée à l'école, c'est la langue officielle dans une sphère linguistique (par exemple : l'arabe standard dans le cas de l'Algérie). La variété basse est la langue acquise au sein de la famille de façon naturelle, c'est la langue maternelle.

3.2.4. La standardisation :

Dans une situation diglossique, la variété H est codifiée dans des dictionnaires et des livres de grammaire. Elle devient la norme à respecter dans toute la sphère linguistique. Pour la variété L il y a absence de codification bien qu'elle soit utilisée par le plus grand nombre d'individus.

3.2.5. La stabilité :

Pour Ferguson, la situation diglossique ne peut être confirmée que lorsqu'il y a stabilité. L'ensemble des critères cités plus haut doivent être observés depuis plusieurs dizaines d'années, mais également ils doivent être capables de perdurer.

Bien que Charles Ferguson soit le premier à avoir développé une réflexion scientifique autour du concept de la diglossie, beaucoup de linguistes ont remis en cause les affirmations de Ferguson. En critiquant sa réflexion, chaque linguiste a essayé d'apporter sa contribution ce qui a permis l'élargissement de

ce concept. À titre indicatif, nous pouvons citer l'apport de Joshua Fishman qui a focalisé ses travaux sur la description des différentes situations possibles en diglossie/bilinguisme tout en mettant l'accent sur la différence entre les deux concepts. Fishman propose quatre situations :

- **Bilinguisme et diglossie** : usage de deux langues selon leurs distribution fonctionnelle. Dans ce cas de figure, les deux langues sont partagé par la totalité (ou presque) de la population. c'est dans ce cas que nous pouvons distinguer une variété H et une variété L.

Ex. la Suisse ou le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et le (s) dialecte (s) suisse(s) alémanique(s) : se partagent le champ de communication sociale.

- **Bilinguisme sans diglossie** : dans ce cas, les deux langues ou variétés de langue occupent le même statut, il n'y a donc pas de rapport hiérarchique H/L.

Ce serait le cas dans lessituations de migration (comme aux Etats- Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine.

- **Diglossie sans bilinguisme** : dans ce cas, les deux langues sont présentes au sein de la même société sans être utilisées de façon courante par les locuteurs.

C'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macrosociétal, il y diglossie (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent).

- **Ni bilinguisme ni diglossie** : ce cas désigne les situations où une seule et unique langue est pratiquée par l'ensemble des locuteurs. Il est à signaler que cette situation n'a été proposée que pour compléter la liste des situations possibles. Or cette situation n'existe pas en réalité, elle demeure donc typiquement théorique.

Pour Fishman, le modèle diglossique de Ferguson peut être étendu à d'autres situations sociolinguistiques où le phénomène ne réside pas uniquement dans le rapport conflictuel entre différentes variétés d'une même langue mais plutôt entre différentes langues présentes au sein d'une communauté donnée.

Langue Véhiculaire :

Dans les régions où vivent plusieurs communautés linguistiques différentes, une des langues de la région peut être utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercommunication. On dit alors que la langue est *véhiculaire* ou supralocale. Ainsi, dans toute l'Afrique orientale et dans l'est du Zaïre, le souahéli, langue bantoue⁶, permet à des populations ayant pour langues maternelles d'autres langues, bantoue ou non, de se comprendre. Par extension, dans toute l'Afrique francophone, le français peut être considéré comme une langue véhiculaire. Il est utilisé pour assurer l'intercompréhension, par exemple, entre un locuteur ouolof et un locuteur bambara. Une langue officielle est aussi une langue véhiculaire si les locuteurs ont également des dialectes ou des langues différentes : ainsi, le français, langue commune de Corses, de Bretons, d'Alsaciens et de Flamands, est, d'une certaine manière, une langue véhiculaire ou une langue commune.

Langue vernaculaire :

Par opposition à langue véhiculaire, une langue vernaculaire est un système linguistique spécifique, employé dans la région ou la communauté d'origine. Comme le dioula en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali, le vernaculaire d'une région peut devenir véhiculaire dans d'autres pays mais il n'est vernaculaire que là où il est langue maternelle.

Les sabirs : ce sont des systèmes linguistiques réduits à quelques règles de combinaison et à un vocabulaire limités ; ce sont des langues composites nées du contact de deux ou de plusieurs communautés linguistiques différentes qui

⁶ On nomme **Bantous** les locuteurs d'un ensemble de langues dites bantoues qui regroupe environ quatre cent cinquante langues sur le continent africain. Ils sont répartis du Cameroun aux Comores et du Soudan à l'Afrique du Sud.

n'ont aucun autre moyen de se comprendre, notamment dans les transactions commerciales. Le sabir est caractérisé par une structure grammaticale mal caractérisée et un vocabulaire très réduit.

Le nom de sabir a été d'abord celui de la *lingua franca* il a été par la suite étendu à tous les systèmes du même type.

Les pidgins : le pidgin est une langue seconde née du contact relativement long de langues européennes avec divers langues d'Asie et d'Afrique afin de permettre l'intercompréhension de communautés de langues différentes. Le système du pidgin est plus complexe que celui du sabir, son vocabulaire est assez riche, couvrant de nombreuses activités.

Le pidgin english est, par exemple, un pidgin à composante grammaticale chinoise et à composante lexicale anglaise.

Les créoles : les créoles sont des sabirs ou des pidgins qui, pour des raisons diverses, d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus des langues maternelles de toutes une communauté. Un créole est donc le mélange obtenu au terme d'un contact de plusieurs siècles.

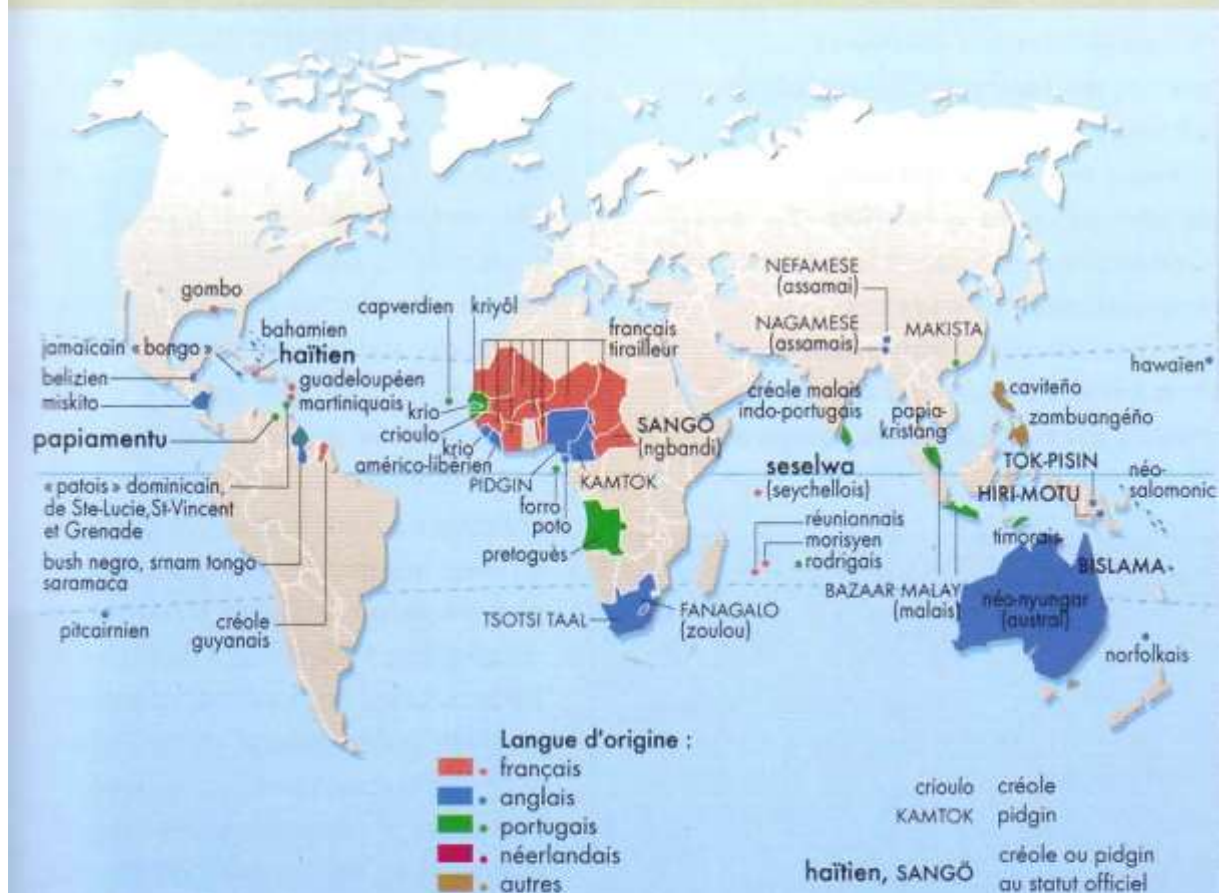
Exemples de langues véhiculaires :

- Le français, l'anglais et l'espagnole sont des langues véhiculaires.
- Le malais est la langue d'échange parlée dans les ports de l'archipel indonésien et de la péninsule Malaise depuis au moins le XV^e siècle, elle est également la langue nationale du sultanat de Brunei et de la Malaisie, et une des langues officielles de la République de Singapour.
- Le haoussa est une des principales langues commerciales d'Afrique de l'Ouest. Il est parlé par environ 50 millions de personnes, principalement

au Nigeria (20 millions de locuteurs), au Niger (5 millions) ainsi qu'au Ghana, au Cameroun, au Tchad et au Soudan. Le haoussa est une langue officielle au Nigeria et une langue nationale au Niger.

- Le kiswahili (ou le swahili) est une langue vernaculaire bantoue, originaire du sud du Kenya, qui s'est ensuite métissée à d'autres langues africaines et à l'arabe. Elle joue de nos jours un rôle important comme langue véhiculaire dans toute l'Afrique de l'Est.
- Le bambara est une des principales langues véhiculaires au Mali, voire d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Gambie, Sénégal).
- Le wolof est la langue véhiculaire au Sénégal.
- Le russe dans la majorité des anciennes républiques de l'ex-URSS.

PRINCIPAUX CRÉOLES ET PIDGINS DANS LE MONDE



Source : A. Valdman, « Pidgins et créoles », in Les langues dans le monde ancien et moderne, dirigé par J. Perrot, Éditions du CNRS, Paris, 1981

Les créoles sont des langues mixtes, celles d'anciens esclaves déracinés et mélangés, contraints d'adopter la langue de leurs maîtres, et qui y ont introduit des caractères de leurs langues d'origine. Les pidgins sont des langues secondes, véhiculaires, de populations autochtones travaillant dans un système colonial dont elles ont simplifié la langue.

La norme

De façon générale, on appelle norme un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. La norme, qui implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative ou grammaire au sens courant du terme.

On appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue standard.

Typologie des normes

La réflexion portant sur le concept de normes s'est développée surtout chez les linguistes et sociolinguistes francophones. Elle s'est enrichie au fur et à mesure d'un certain nombre de distinctions, proposées par différents auteurs, en dépit des disparités existant dans la terminologie, les vues recouvrent assez largement l'étendue du champ considéré et les points de focalisation. Marie-Louise Moreau (1997) propose ainsi un modèle à cinq types de normes :

1-Les normes **objectives** (on parle aussi de normes constitutives, de normes de fréquence, de fonctionnement, normes ou règles statistiques, etc.) désignent les habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté.

2-Les normes **descriptives** (appelées aussi normes ou règles constatatives, objectives, etc.) décrivent les normes objectives de manière explicite. Elles ne peuvent être traitées comme descriptives que dans la mesure où elles se bornent à enregistrer les faits constatés, sans associer de jugement de valeur à la description.

3-Les normes **prescriptives** (nommées aussi normes sélectives, règles normatives, etc.) marquent un ensemble de normes objectives, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant « la » norme.

4-Les normes **subjectives** (ou évaluatives) concernent les attitudes et les représentations linguistiques. Elles attachent aux formes des valeurs esthétiques affectives ou morales : ainsi, quand la priorité va au capital symbolique, les formes préconisées sont jugées belles, élégantes, etc., les stigmatisées étant perçues comme relâchées, vulgaires...

5-Les normes **fantasmées** renvoient notamment à la théorie de l'imaginaire linguistique. Les membres de la communauté linguistique se forgent un ensemble de conceptions sur la langue et son fonctionnement social, qui ne présentent parfois qu'une zone inacceptable.

La variation :

La variation est l'un des concepts majeurs de la sociolinguistique. Il s'oppose à la vision structurale des langues qui estime qu'il n'y a qu'une manière de dire ce que l'on veut dire. On parlera de variation dès qu'on observe des écarts, aussi minimes soient-ils, entre des manières comparables de s'exprimer.

On appelle ainsi variation le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donné, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. La variation diachronique de la langue donne lieu aux divers travaux de grammaire historique, la variation dans l'espace fournit son objet à la géographie linguistique et à la dialectologie au sens courant du terme ; la sociolinguistique s'occupe de la variation sociale.

Typologie des variations :

De façon générale, nous pouvons distinguer quatre types de variations :

1- La variation diachronique :

Nous nous plaçons sur un axe temporel, puisqu'il s'agit ici du changement de la langue selon les époques qu'elle traverse. Toutes les langues évoluent et voient naître de façon brutale ou imperceptible certains changements qu'ils soient phonétiques, morphosyntaxiques, lexicaux ou sémantiques par exemple.

2-La variation diatopique :

Que l'on appelle aussi variation régionale. Nous nous situons sur un axe géographique, et la langue se répartit selon les différents usages qui en sont fait d'une région à une autre, autrement dit les *régionalismes* qui sont faits au sein d'une même langue.

3-La variation diastratique :

Nous sommes ici sur un axe social, c'est-à-dire que nous observons les différences entre les usages que font les locuteurs, selon les classes sociales auxquelles ils appartiennent. Il est alors question de *sociolectes*.

4-La variation diaphasique :

Que l'on appelle également variation situationnelle. Ici, ce n'est pas la société qui est divisée mais le locuteur qui, selon les situations de communication dans lesquelles il se trouvera, emploiera divers *styles* ou *registres* de la même langue.

Il existe bien d'autres types de variations selon les critères qui nous intéressent.

'D'autres variables encore peuvent se révéler pertinentes pour rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une langue : ainsi, l'âge, le sexe, l'ethnie, la religion, la profession, le groupe et, de manière plus générale, toute variable sur laquelle les individus fondent leur identité (orientation sexuelle, appartenance à une congrégation religieuse, etc.). (Moreau, 1997 : 284)'

Introduction

Chaque individu reçoit à travers sa société l'héritage d'une histoire, d'une langue, d'une série de traditions culturelles, de catégories organisatrices du monde physique et social, d'une série de représentations sociales (Tarin. 2006 :09). Cet héritage - structuré et extériorisé à travers le dit et le non-dit – apparaît comme un capital partagé par l'ensemble des membres du groupe, il se manifeste à travers les attitudes, les comportements et les systèmes symboliques implicites qui gèrent et construisent les significations culturelles et sociales. Il se manifeste également à travers la langue qui demeure un outil de communication véhiculant une spécificité culturelle et un mode de pensée particulier : car les mots -d'une langue à une autre- ne recouvrent pas les mêmes réalités sociales et culturelles et poussent parfois à un brouillage de sens. Ces mots peuvent être à la fois « *source d'incompréhension (...) d'interprétation erronée ou de comportements inattendus*». (Tarin. 2006 :9). En d'autres termes, les différences entre les langues ne se limitent pas uniquement aux différences du vocabulaire, loin de là, chaque langue va traduire spécifiquement une certaine vision du monde, le reflétant et l'organisant à travers « *des grilles variables selon les cultures* » (Hagège.1996 :65).

Tous les traits distinctifs spécifiques à chaque communauté entre autres les faits culturels-, vont être traduits par la langue. Cette interprétation témoigne du lien et des relations à la fois intimes et complexes tissés entre la langue et la culture d'un côté, et de l'impact de la culture de la langue cible et de ses représentations sur les processus cognitifs et les modes de l'acquisition de langue de l'autre côté.

Les représentations sociales :

Les représentations sociales sont un moyen de connaissance non savante, que l'homme utilise constamment, inconsciemment, pour déchiffrer le monde. Elles sont reconstruction de la réalité et constitutives de celle-ci. Cette reconstruction va dans le sens de la réduction de la dissonance cognitive : le réel est déformé, altéré, transformé en représentations et images constituées pour adhérer au système de normes et de valeurs du groupe social. C'est pourquoi les représentations sociales nous renseignent davantage sur les groupes sociaux qu'elles produisent que sur les objets sociaux qu'elles concernent.

Les représentations sont liées aux idéologies puisque ces dernières les alimentent et les justifient. Nous entendons par **idéologie** : « *un système d'idées liées sociologiquement à un groupement économique, politique, ethnique ou autre, exprimant sans réciprocité les intérêts plus ou moins conscients de ce groupe, »* ou plus simplement un « *système global d'interprétation du monde historico-politique.* »

Ces représentations constituent une sorte de “carte mentale” provisoire car susceptible de changer avec la construction de chaque nouvelle représentation. Cette “carte mentale” oriente notre perception, régit nos attitudes et nos opinions et détermine nos conduites.

Ainsi, comme le dit BOURDIEU : « *Ce que nous considérons comme la réalité sociale est pour une grande part représentation ou produit de la représentation* ». Puisque chaque groupe social a ses propres représentations, la réalité, les valeurs et les normes sociales diffèrent d'un groupe à l'autre.

Les représentations linguistiques

Utilisées initialement dans les sciences humaines, les représentations constituent des phénomènes complexes toujours activés dans la vie sociale. Leur richesse

phénoménale caractérisée par une totalité signifiante(1) (éléments cognitifs, informatifs, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions, images,...), leur a permis de gagner du terrain et de s'étaler à plusieurs champs de recherches entre autre la sociolinguistique qui envisage le langage dans sa dimension sociale car : *«La sociolinguistique est inséparablement une linguistique des usages sociaux de la / les langues et des représentations de cette / ces langues et de ses / leurs usages sociaux, qui repère à la fois consensus et conflit et tente donc d'analyser les dynamiques linguistiques et sociales »* (Boyer H, 1990, p104).

Boyer note que les représentations de la langue ne sont qu'une catégorie des représentations sociales, que la langue n'est qu'un objet – parmi d'autres – de maintes représentations qu'elles soient positives ou négatives, produites de façon individuelle ou collective. Ces représentations commandent les comportements et les actions des locuteurs à travers les jugements formulés.

Autrement dit, il y a une interaction entre les attitudes langagières et les représentations, cette relation permet de mettre un réseau d'association de mots et d'idées qui appartiennent à "l'imaginaire linguistique" des individus :

« Les représentations langagières qui se livrent à travers le discours épilinguistique() et métalinguistique, dans ce que les locuteurs disent, pensent, savent (ou non) des variétés linguistiques d'un répertoire commun, de leurs pratiques langagières et de celles des autres, sont de nature à donner un sens aux conduites et aux usages, à en cerner les déterminants les plus centraux. »*
(Bothorol - Witz, 2000)

Les attitudes :

L'attitude est la prédisposition de l'individu à évaluer un symbole d'un objet ou un aspect de son monde d'une manière favorable ou défavorable. L'avis est l'expression verbale d'une attitude, mais les attitudes peuvent aussi être exprimées en comportement non verbal. De manière générale, l'attitude en

psychologie sociale définit un état d'esprit à l'égard d'une valeur ou une disposition envers un objet social, il s'agit d'une disposition interne durable qui sous-tend les réponses de l'individu à un objet ou à une classe d'objets du monde social.

Les attitudes linguistiques :

La sociolinguistique associe le terme attitude à celui de communauté linguistique. Celle-ci, qu'elle soit petite ou grande, il y a toujours des attitudes linguistiques aussi bien face aux autres langues que face à la variété parlée par la majorité des membres de la communauté actuelle. Dans la mesure où elle correspond à une évaluation, une attitude peut être positive, neutre ou négative, consciente ou inconsciente.

L'insécurité linguistique

Elle émane du contact entre langues hiérarchisées : langues de prestige et langues inférieures. Ainsi, un locuteur usant de l'une de ces dernières développera un complexe d'infériorité en estimant que sa langue est peu valorisée.

L'indice de l'insécurité linguistique représente le nombre de formes sur lesquels le locuteur voit une différence entre sa pratique et la forme qu'il considère comme correcte. La notion d'insécurité linguistique est donc le rapport entre jugement de normativité (l'usage correct selon le locuteur) et une auto – évaluation (l'usage personnel selon le locuteur).

Si l'insécurité linguistique est la recherche d'une légitimité linguistique (Houdebine 1993, p33), la sécurité linguistique est caractérisée par une estime de la pratique linguistique par ce qu'elle coïncide avec les pratiques légitimes, cela a deux explications : ou bien les locuteurs détiennent réellement la légitimité linguistique ou bien ils n'ont pas conscience de la distance qui les en sépare.

Ainsi Calvet (1996), a exposé quatre situations cardinales théoriques du couple sécurité/insécurité linguistique :

1-Insécurité formelle et statutaire ;

2- Sécurité formelle et insécurité statutaire ;

3- Insécurité formelle et sécurité statutaire ;

4- Sécurité statutaire et formelle.

L'hypercorrection :

L'insécurité linguistique peut être appréhendée à deux niveaux : le niveau des discours épilinguistiques, et le niveau des pratiques langagières. Au niveau des discours épilinguistiques, l'insécurité linguistique peut se manifester à travers la stigmatisation de sa propre façon de parler, de sa propre variété linguistique ou des deux à la fois (insécurité formelle et statutaire).

Au niveau des pratiques langagières, ce sentiment se traduit, notamment dans les situations formelles, par une grande variation et par un penchant vers l'hypercorrection, résultant du désir de s'approprier les formes dont on reconnaît la légitimité mais qu'on ne maîtrise pas.

BOURDIEU décrit les pratiques qui caractérisent les personnes souffrant d'insécurité linguistique comme : l'« *adoption d'un débit et d'une diction inhabituels* », « *verbosité* » et « *imprécisions* » pouvant atteindre « *l'amphigouri* »⁷. Il ajoute que l'insécurité linguistique peut aussi se manifester, dans ces situations formelles où la forme légitime est la seule admise, par le silence que s'imposent les locuteurs qui en souffrent.⁷

À cause de la pression sociale de parler parfaitement, beaucoup de locuteurs sont victimes de l'hypercorrection. **L'hypercorrection** est la substitution d'une prononciation, d'une forme grammaticale, ou d'un usage que le locuteur croit être correct dans un contexte inconvenant. Un locuteur fait l'hypercorrection pour impressionner quelqu'un ou afficher ses connaissances de la langue. Par exemple: Est-ce que voulez-vous un sandwich? («Est-ce que» n'est pas nécessaire, ou on peut dire «est-ce que vous voulez...»).

⁷ **Verbosité** : l'expression en trop de mots.

L'amphigouri : propos désordonné dont les phrases mal construites et le vocabulaire incertain, n'aboutissent à aucun sens satisfait. Discours confus.

L'hypercorrection d'un locuteur donné révèle la valeur attribuée au respect des règles dans un contexte d'énonciation précis. Le même locuteur fera donc des fautes d'hypercorrection dans un contexte et pas dans un autre.

Au sein d'une communauté linguistique, l'indice d'insécurité linguistique est variable selon les classes et les catégories sociales. On a surtout insisté sur la propension de ce sentiment d'insécurité linguistique dans les classes moyennes, notamment chez la petite bourgeoisie, et chez les femmes.

Exemples :

- La liaison : « Quatre amis ».
- Déplacement de l'accent de sa position habituelle.
- L'allongement consonantique de la gémée (double consonne) qui pousse les locuteurs à prononcer en marquant cette double consonne : « addition », « grammaire », « colloque ».
- Voilà la façon dont nous pensons que la culture doit évoluer⁸

⁸ Application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée, l'emploi du subjonctif (forme grammaticale de prestige) alors que c'est l'indicatif qui est requis.

Les enquêtes de William Labov

William Labov est un linguiste américain (né en 1927), il est considéré comme l'un des fondateurs de la sociolinguistique, pourtant, il n'est pas partisan de cette appellation, pour lui, toutes les dimensions de ses travaux s'insèrent sous l'angle de la linguistique.

A travers sa conception de la langue, qui représente pour lui un « système hétérogène » caractérisé par la variabilité, Labov remet en cause « et les postulats d'homogénéité structurale et d'autonomie des systèmes linguistiques par rapport aux déterminations sociales, qui caractérisent la linguistique, et l'isolationnisme du linguiste de bureau, qui, travaillant à l'aide d'un ou deux informateurs ou à partir de ses propres intuitions, produit simultanément les données et la théorie d'une langue abstraite de tout contexte social. »

Ainsi, pour ce linguiste, il est impossible d'imaginer « une théorie ou une pratique linguistiques fructueuses qui ne seraient pas sociales », ces dernières doivent être étudiées, selon lui, dans une démarche expérimentale où l'enquête sur terrain constitue un paramètre principal et doit lui permettre d'« accrocher dans les données du langage quotidien aussi directement et d'aussi près que possible ».

Cette nouvelle méthodologie qui s'appuie sur l'observation directe des interactions sociales pour en déduire l'incidence sur la structure de la langue, avec la diversité de ses réflexions dans un domaine, qu'il n'a rejoint qu'après une carrière de chimiste, ont fait de William Labov le principal fondateur d'une doctrine intitulée « la linguistique variationniste ».

Les travaux de Labov représentent trois thèmes principaux : changement, variation, communauté, ces thèmes recouvrent les trois axes d'étude suivants :

- 1- l'analyse des changements linguistiques en cours ;
- 2- l'étude des données de la langue spontanée ;
- 3- l'observation des usages de la langue dans les réseaux sociaux ».

1- L'analyse des changements linguistiques en cours :

Cet axe d'étude est abordé par Labov à travers l'enquête intitulée « les motivations sociales d'un changement phonétique » qui a eu lieu sur l'île de Martha's Vineyard (*Massachusetts, Etats-Unis, 1961-1962*). L'objectif de cette enquête est l'observation directe d'un changement phonétique au sein de la communauté qui le produit, écartant ainsi, « toute causalité structurale ».

A Martha's Vineyard, il s'agissait d'un phénomène de mutation de l'articulation du premier élément (a) des diphtongues /ay/ et /aw/ (ai, au), ces derniers ont pris une nouvelle forme chez les vineyardais : ei, eu. Au moment de l'enquête, l'île comptait 6000 habitants natifs qui se divisaient en quatre sous-groupes : les descendants de la souche anglaise, les immigrants d'origine portugaise, les indiens, un groupe divers (français – allemands – polonais).

Après une analyse linguistique prenant en compte les facteurs socioéconomiques de l'île, les conclusions de Labov ont affirmé que chaque sous-groupe effectue cette variation sous des pressions sociales qui lui sont propres.

Les vineyardais de la souche anglaise ont voulu, par la prononciation centralisée de la diphtongue, revendiquer l'identité des îliens par opposition aux habitants du continent. Tandis que pour les immigrants d'origine portugaise, cette centralisation n'était que par désir d'assimilation.

Le recours conscient ou inconscient des locuteurs au changement de prononciation a permis à Labov de déduire que la cause de la variation n'est ni dans l'histoire ni dans la structure interne de la langue mais c'est l'entrecroisement des facteurs sociaux et ethniques qui a donné cette variation.

2- L'étude des données de la langue spontanée:

Cet axe d'étude est abordé par Labov à travers les études conduites à New York, celles-ci ont permis, par la suite, la publication de « *La stratification sociale de l'anglais à New York* » (1966). L'objectif de ces études est l'obtention d'une représentation de la variation sociale de la langue dans les différentes strates de la communauté new-yorkaise, aussi bien que la mise en évidence des attitudes sociales vis-à-vis de la langue.

A New York, il s'agissait de l'étude de la relation entre la phonétique et les classes sociales, notamment la prononciation du [r]. Cette dernière se réalise « en variantes de prestige et en variantes stigmatisées ayant ainsi une fonction de discrimination sociale »³⁴. La consonne (r) est présente (audible) ou absente (avalée), selon que la prononciation est soignée (r-1) ou relâchée (r-0).

L'enquête a eu lieu dans les trois magasins : Saks, Macy's, Klein, cités par ordre de prestige décroissant.

Pour construire son corpus, Labov s'est rendu aux magasins en jouant le rôle d'un client anonyme demandant des renseignements auprès des 264 employés testés, ces derniers, représentent les différents membres du personnel occupant de différentes fonctions au sein des magasins cités.

Les conclusions de Labov ont montré pour la réalisation du (r-1) : 62% chez Saks, 51% chez Macy's, 20% chez Klein, même si les employés des différents magasins appartiennent tous à la même classe, jouissent du même statut, gagnent le même salaire. Ce fait est expliqué par la « stratification sociale », il s'agit donc d'une variation stylistique où l'on distingue : le style familier (stigmatisé) et le style surveillé conçu comme une norme par toutes les strates de la société.

Afin d'obtenir une évaluation sociale des variantes étudiées, Labov procède à la réalisation d'un test de réaction subjective auprès des membres d'un échantillon appartenant aux différentes strates de la société (200 tests). Le test consiste à faire entendre au sujet des enregistrements contenant des phrases prononcées

avec (r-1) et (r-0), puis lui demander de ranger ces phrases selon une échelle d'aptitude professionnelle allant d'une vedette de la télévision, passant par hôtesse jusqu'à vendeuse et ouvrière. Le résultat a été surprenant lorsque l'ensemble des témoins a été d'accord pour la reconnaissance du (r-1) comme marque de prestige appartenant aux membres des classes supérieures. Cela a amené Labov à dégager la définition de la communauté linguistique qui représente : «Un groupe de locuteurs qui partagent un ensemble d'attitudes sociales envers la langue : non pas des individus qui parlent de la même façon, qui pratiquent les mêmes variantes, mais des gens qui ont les mêmes sentiments ou les mêmes attitudes linguistiques, qui jugent ces variantes de la même façon».

3- L'observation des usages de la langue dans les réseaux sociaux :

Cet axe d'étude est abordé par Labov à travers l'enquête conduite à Harlem (1965-1967), quartier de New York, habité par une importante communauté noire. L'objectif de cette enquête est d'étudier le vernaculaire noir américain qui représente la langue des adolescents noirs des ghettos urbains. Cette langue, étant rejetée par le système éducatif a élargi l'objectif de l'enquête jusqu'à la prise en compte des échecs scolaires des adolescents en question. Les sujets étudiés représentent les membres de ce qu'appelle Labov « la culture de la rue », ces derniers sont structurés dans des groupes et sous-groupes particulièrement formés, imperméables à toute participation étrangère (les Jets, les Cobras...).

Toutefois, il faut noter que l'échantillon étudié comporte aussi des jeunes sans appartenance précise (les paumés). Ces caractéristiques des groupes, ont obligé Labov d'adopter une nouvelle technique d'observation différente de celle de Martha's Vineyard où il est apparu à visage découvert, ou des magasins de New York où il est apparu comme client anonyme.

A Harlem, l'enquêteur a confié la tâche de l'observation à un jeune noir issu du milieu étudié afin d'« effacer le paradoxe de l'observateur ».

Partant du fait que le vernaculaire est une propriété du groupe et non de l'individu, l'analyse de la grammaire vernaculaire a montré qu'il ne s'agit pas, ici, d'une variation stylistique ni situationnelle mais elle est structurale et régulière, c'est une variation inhérente au système, elle n'est pas un écart ni une exception mais elle est la norme derrière laquelle se cache la culture d'une communauté.

Les conclusions de Labov annoncent que : c'est d'un conflit de cultures symbolisé par les différences linguistiques que résulte l'échec scolaire. Il faut donc « reconstituer de l'intérieur le comportement linguistique des groupes ».

De ce point de vue, la variation « apparaît non pas simplement comme une conséquence [de la différenciation sociale] ... mais comme un agent actif des antagonismes sociaux ».

Quelle est la part des phénomènes psychiques dans notre capacité à recevoir et à produire du langage ? On peut essayer de la mesurer au moyen de quelques expériences simples. Combien de temps nous souvenons-nous, par exemple, d'une phrase que nous avons entendue ? Apparemment, la formulation littérale (exacte) d'une phrase est rapidement oubliée, alors que le sens en est conservé de façon précise. La psycholinguistique pourra en outre essayer de faire la part entre ce qui relève de processus conscients, contrôlés, et ce qui relève de processus inconscients ; de mesurer le rôle de la mémoire et des capacités déductives (étudiées par la linguistique cognitive), etc.

Tout dans le langage, ne tient pas à ce que nous appelons très précisément *la compétence linguistique*. Le psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980), par exemple, a montré que, chez l'enfant, l'activité de langage ne doit pas être dissociée d'autres activités, comme le jeu, par lesquelles nous mettons en place des symboles. Ainsi, le langage est un comportement parmi d'autres, il coexiste au milieu de bien d'autres moyens de communication et d'interaction avec notre milieu. On estime aujourd'hui que, si les mécanismes de réception du langage peuvent être considérés comme interactifs, les mécanismes de production sont, eux, plus autonomes.

Définition de la psycholinguistique

La psycholinguistique est l'étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques. Si la langue, système abstrait qui constitue la compétence linguistique des sujets parlants, relève de la linguistique, les actes de parole qui résultent des comportements individuels et qui varient avec les

caractéristiques psychologiques des sujets parlants sont du domaine de la psycholinguistique, les chercheurs mettant en relation certains des aspects de ces réalisations verbales avec la mémoire, l'attention, etc. La psycholinguistique s'intéresse en particulier aux processus par lesquels les sujets parlants attribuent une signification à leur énoncé, aux « associations de mots » et à la création des habitudes verbales, aux processus généraux de la communication (motivations du sujet, sa personnalité, situation de la communication, etc.), à l'apprentissage des langues, etc.

Mais la psycholinguistique peut avoir des ambitions plus grandes, celle, en particulier, de construire un modèle général de perception, de compréhension et de production de langage, au sein des sciences cognitives. Les recherches mettent alors l'accent sur l'identification de principes explicatifs universels et spécifiques de langage, et non plus sur les actes de parole.

La psycholinguistique comme discipline :

La psycholinguistique est née en 1954 à l'université de Cornell, aux Etats-Unis. Elle rassemble au départ des linguistes et des psychologues désireux de définir un champ de recherche commun. Elle voit le jour alors que le courant dominant est le *béhaviorisme*, ou psychologie du comportement (du mot *behavior*, en anglais, qui signifie comportement). Pour les béhavioristes, le langage est une chaîne comportementale où chaque élément fournit un stimulus pour la production ou la réception de l'élément suivant (stimulus-réponse). Ainsi, pour les béhavioristes, nos réactions sont conditionnées : nous produisons et comprenons une phrase mot à mot.

Cette thèse a été contestée par Noam Chomsky et la grammaire générative dans les années 60. Chomsky a attiré l'attention sur le fait que, lorsque nous

produisons du langage, nous le recréons d'une manière qui n'est pas mécanique. La preuve en est que ce que nous disons est sans arrêt nouveau. La grammaire générative s'est intéressée à la psycholinguistique dans l'objectif de montrer quels étaient les phénomènes mentaux à l'œuvre dans la compréhension et la production des phrases.

Bibliographie :

ACHARD Pierre, 1993, *La sociologie du langage*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

BILLIEZ Jacqueline (Dir.), 2003, *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, Paris, L'Harmattan, 315 pages.

BOYER Henri, 1991, *Langues en conflits*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

BOYER Henri, 1996, *Sociolinguistique territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé S.A., 288 pages.

BULOT Thierry, BLANCHET Philippe, 2013, *Une introduction à la sociolinguistique (pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde)*, Paris, Editions des archives contemporaines, 166 pages.

CALVET Louis-Jean, 2002, *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 127 pages.

CALVET Louis-Jean, 2002, *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France.

CANUT Cécile, CAUBET Dominique, 2001, *Comment les langues se mélangent*, Paris, L'Harmattan, 180 pages.

CARON Jean, 2008, *Précis de psycholinguistique*, Paris, P.U.F, 267 pages.

DUBOIS Jean & Al., 2013, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

GADET Françoise, 2003, *La variation sociale en français*, Paris, Edition Ophrys, 135 pages.

Jacky SIMONIN, Sylvie WHARTON, 2013, *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Éd., coll. Langages, 434 pages.

MARIN Brigitte, LEGROS Denis, 2008, *Psycholinguistique cognitive*, Bruxelles, De Boeck, 161 pages.

MOREAU Marie-Louise, 1997, *Sociolinguistique*, Bruxelles, Mardaga, 310 pages.

NESPOULOUS Jean-Luc, 2004, *Linguistique, pathologie du langage et cognition. Des dysfonctionnements langagiers à la caractérisation de l'architecture fonctionnelle du langage* », in C. Fuchs (éd.) *La linguistique cognitive*, Paris, Ophrys.

NEVEU Frank, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan/HER, 128 pages.

PILLON Véronique, 2003, *Normes et déviance*, Paris, Bréal, Collection « Thèmes et débats », 128 pages.

REBOURCET Séverine, 2008, « Le français standard et la norme : l'histoire d'un “nationalisme linguistique et littéraire” à la française », in *Communications, lettres et sciences du langage*, vol. 2, no 1, printemps, p. 107-118.

YAGUELLO Marina, 2003, *Le Grand livre de la langue française*, Paris, Le Seuil, 502 pages.